

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2022 : CHOISISSEZ **Le Campus du Lac**

## QU'EST CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Impôt créé en 1925, la taxe d'apprentissage avait initialement pour but de faire participer les employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles. Elle est aujourd'hui destinée **à financer les formations professionnalisantes destinées aux jeunes** non encore entrés dans la vie active. La taxe d'apprentissage est le seul impôt sur les sociétés dont les entreprises peuvent **choisir librement une partie des bénéficiaires**.

## POURQUOI VERSER VOTRE TAXE AU CAMPUS DU LAC ?

En choisissant vous-même votre bénéficiaire, **vous devenez partenaire de la formation de vos futurs collaborateurs !**

Les fonds perçus chaque année **accompagnent l'évolution de notre enseignement** en permettant notamment de développer pour nos apprenants :

- Le FabLab
- L'évolution de la transformation digitale de nos programmes
- La fibre entrepreneuriale
- Le confort de l'apprentissage

## FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE :

- Le financement de l'apprentissage se fait dorénavant auprès de votre OPCO (87%).
- Le financement des formations initiales se fait maintenant directement auprès des écoles bénéficiaires. **C'est ce qu'on appelle le solde, soit les 13% restants. Vous pouvez donc choisir l'école bénéficiaire.**

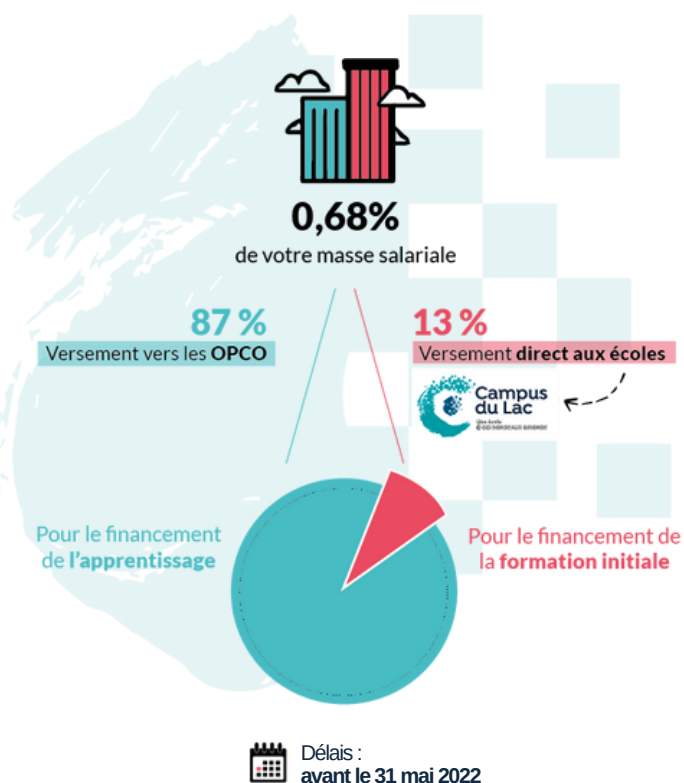


Schéma de répartition de la taxe d'apprentissage

A l'heure où les entreprises peuvent choisir qui aider, **votre effort participera au développement de vos futurs collaborateurs**, ainsi votre soutien nous est précieux !

## LES + DU CAMPUS :

- **Le « Pôle Insertion Avenir »** pour travailler les projets professionnels
- **« Tous Entrepreneurs »** pour accompagner à la création / reprise d'entreprise
- **« Team mobilité »** pour permettre aux étudiants de partir à l'étranger
- **Le suivi personnalisé** en centre de formation et en entreprise
- **Des interventions de professionnels** pour enrichir la culture professionnelle

# Investissez dans la formation

en nous attribuant les 13% correspondant au solde libératoire !

Le Campus du Lac est habilité à recevoir ce solde et compte sur votre soutien.

## Comment nous verser votre taxe d'apprentissage ?

Le versement se fait dorénavant en direct auprès de l'école bénéficiaire. Le mode opératoire est simple :

### 1 - REMPLISSEZ LE BORDEREAU DE VERSEMENT

en le téléchargeant sur [www.campusdulac.com](http://www.campusdulac.com)

Le retourner dûment rempli :

- **Soit par e-mail** à l'adresse suivante : [compta@formation-lac.com](mailto:compta@formation-lac.com)

- **Soit par courrier** à l'adresse suivante :

Campus du Lac

Service Comptabilité

10 rue René Cassin - CS 31996

33071 BORDEAUX Cedex

### 2 - EFFECTUEZ VOTRE VERSEMENT

Vous pouvez nous verser votre solde par virement ou par chèque

**Par virement :**

**IBAN :** FR76 1005 7191 0800 0172 1980 433

**BIC :** CMCIFRPP

**Titulaire du compte :** CAMPUS DU LAC

**Par chèque à l'ordre de "Campus du Lac" à adresser par courrier à l'adresse suivante :**

Campus du Lac

Service comptabilité

10 rue René Cassin - CS 31996

33071 BORDEAUX Cedex

Indiquer en référence dans votre paiement la mention suivante :

**TA 2022 + votre numéro de SIREN** (au dos du chèque pour ce mode de paiement)

**Un reçu libératoire, preuve fiscale de votre versement, vous sera adressé après la date limite de versement à partir du 31 mai 2022.**

Pour toute question ou demande d'accompagnement n'hésitez pas à contacter nos équipes :  
05 56 79 52 74 / [compta@formation-lac.com](mailto:compta@formation-lac.com)

